

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2688

4 novembre 2011

### SOMMAIRE

<b>AES Structured Finance (Lux) S.à r.l. ....</b>	<b>128995</b>	<b>Ipsos Holding S.A. ....</b>	<b>129015</b>
<b>EOI Sykes S.à r.l. ....</b>	<b>128982</b>	<b>Ipsos Holding S.A. ....</b>	<b>129005</b>
<b>Euro Ethnic Foods Global ....</b>	<b>128982</b>	<b>Iron and Steel Investments S.A. ....</b>	<b>129020</b>
<b>Euro Haus + Lufttechnik S.A. ....</b>	<b>128982</b>	<b>Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S. ....</b>	<b>129021</b>
<b>Farell Finance S.A. ....</b>	<b>128982</b>	<b>Jarmor Investissements S.A. ....</b>	<b>129015</b>
<b>Feidt Participations S.A. ....</b>	<b>128982</b>	<b>Jarmor Investissements S.A. ....</b>	<b>129021</b>
<b>Femo Investments S.A. ....</b>	<b>128983</b>	<b>Jatsch S.à r.l. ....</b>	<b>128985</b>
<b>FGP VI S.à r.l. ....</b>	<b>128983</b>	<b>Kamina Corporation S.A. ....</b>	<b>129021</b>
<b>Financiere Danube Sàrl ....</b>	<b>128978</b>	<b>Kanebo Investments ....</b>	<b>129022</b>
<b>First Data International Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>128981</b>	<b>KC Lux S.à r.l. ....</b>	<b>129022</b>
<b>First Euro Industrial Properties S.à r.l. ..</b>	<b>128981</b>	<b>KC Lux S.à r.l. ....</b>	<b>129022</b>
<b>First London European Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>128982</b>	<b>Kinectrics Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>129021</b>
<b>FR Participation S.à r.l. ....</b>	<b>128984</b>	<b>King David ....</b>	<b>129022</b>
<b>Gerveste S.A. ....</b>	<b>128984</b>	<b>Laotse Asia Restaurant S.à r.l. ....</b>	<b>129024</b>
<b>GJK Investments S.A. ....</b>	<b>128984</b>	<b>Lark Corporation S.A. ....</b>	<b>129024</b>
<b>Global Viewcomp Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>128984</b>	<b>Levelange Lotissement S.A. ....</b>	<b>129023</b>
<b>High Noon Corporation S.à r.l. ....</b>	<b>128986</b>	<b>Liparus Invest S.A. ....</b>	<b>129024</b>
<b>HI Holdings Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>128985</b>	<b>Lux Car Holding S.A. ....</b>	<b>128985</b>
<b>Hiva Holding S.A. SPF ....</b>	<b>128985</b>	<b>Lydie Holding S.A. ....</b>	<b>129023</b>
<b>Hotel Equities Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>128984</b>	<b>Maricopa S.A. ....</b>	<b>129022</b>
<b>I.B.C.C. ....</b>	<b>128994</b>	<b>Mio-Kenzo S.A. ....</b>	<b>128981</b>
<b>Imecolux ....</b>	<b>128983</b>	<b>Mooncare S.A. ....</b>	<b>129023</b>
<b>Immobauwerke A.G. ....</b>	<b>128994</b>	<b>Nacarat Design S.à r.l. ....</b>	<b>128986</b>
<b>Immobilière Cassiopeia S.A. ....</b>	<b>128994</b>	<b>Signo International S.A. ....</b>	<b>128986</b>
<b>Immobilière Cassiopeia S.A. ....</b>	<b>128995</b>	<b>Somerset Capital Partners Management S.à r.l. ....</b>	<b>129005</b>
<b>Immo Re S.A. ....</b>	<b>128994</b>	<b>Sovir International S.A. ....</b>	<b>129024</b>
<b>Impexsolar Company ....</b>	<b>129014</b>	<b>TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l. ....</b>	<b>129015</b>
<b>Impexsolar Company ....</b>	<b>129014</b>	<b>Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l. ....</b>	<b>129023</b>
<b>Infinite Invest ....</b>	<b>128983</b>		
<b>Invest Re S.A. ....</b>	<b>129014</b>		

**Financiere Danube Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.349.

In the year two thousand and eleven, on the six of September,  
before us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Danube Investissement S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B162343 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6<sup>th</sup> September 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Financiere Danube S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, dated 3 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1956 of 25 August 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-161349 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two million two hundred sixty-nine thousand six hundred forty-three euro and one cent (EUR 2,269,643.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred eighty-two thousand one hundred fortythree euro and one cent (EUR 2,282,143.01).

2 To issue two hundred twenty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred and one (226,964,301) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To amend article 7.3.2. of the articles of incorporation of the Company, in order for the Company to be bound by the joint signatures of two directors.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million two hundred sixty-nine thousand six hundred forty-three euro and one cent (EUR 2,269,643.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred eighty-two thousand one hundred forty-three euro and one cent (EUR 2,282,143.01).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue two hundred twenty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred and one (226,964,301) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Danube Investissement S.à r.l., pre-mentioned, (the "Subscriber"), represented as mentioned above.

The Subscriber declared to subscribe for two hundred twenty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred and one (226,964,301) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share by and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two million two hundred sixty-nine thousand six hundred forty-three euro and one cent (EUR 2,269,643.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred twenty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred and one (226,964,301) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

“ **6.1.1.** The Company’s corporate capital is fixed at EUR 2,282,143.01 (two million two hundred eighty-two thousand one hundred forty-three euro and one cent) represented by two hundred twenty-eight million two hundred fourteen thousand three hundred and one (228,214,301) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (zero Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up”.

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 7.3.2 of the articles of incorporation of the Company in order for the Company to be bound by the joint signatures of two directors. Said article will from now on read as follows:

“ **7.3.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two members of the board of directors (conseil de gérance).”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2.600

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le six septembre,

Par-devant nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Danube Investissement S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-162343 (l’«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée le 6 septembre 2011

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de Financiere Danube S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 3 Mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1956 du 25 août 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161349 (la «Société»). Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions deux cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euro et un cent (EUR 2.269.643,01)) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cent quarante-trois euro et un cent (EUR 2.282.143,01).

2 Émission de deux cent vingt-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent une (226.964.301) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale en espèces pour ces nouvelles parts sociales.

4 Modification de l'article 6.1.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Modification de l'article 7.3.2 des statuts de la Société, afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux gérants.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions deux cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euro et un cent (EUR 2.269.643,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cent quarante-trois euro et un cent (EUR 2.282.143,01).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre deux cent vingt-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent une (226.964.301) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Danube Investissement S.à.r.l., prénommé (le «Souscripteur»), représenté comme décrit ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent vingt-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent une (226.964.301) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions deux cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euro et un cent (EUR 2.269.643,01) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent vingt-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent une (226.964.301) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à EUR 2.282.143,01 (deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cent quarante-trois euro et un cent) représenté par deux cent vingt-huit millions deux cent quatorze mille trois cent une (228.214.301) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01), toutes entièrement souscrites et libérées"

#### *Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 7.3.2 des statuts de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux gérants de sorte que ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **7.3.2.** La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance».

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.600

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussignée par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 09 septembre 2011. Relation: RED/2011/1876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 septembre 2011.

Costia DELVAUX.

Référence de publication: 2011130348/162.

(110150219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Mio-Kenzo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.657.

---

La soussignée,

EDIFAC S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,  
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.257,  
démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:  
MIO-KENZO S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 97.657

Date effective: le 20 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2010.

EDIFAC S.A.

Claudine Boulain / Claire Sabbatucci

Référence de publication: 2011133486/19.

(110153842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011131430/11.

(110151665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.700,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First Data International Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011131429/14.

(110152029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131439/9.

(110151570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131416/10.

(110151962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Euro Ethnic Foods Global, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 135.990.

Le bilan abrégé au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011131420/10.

(110151970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Euro Haus + Lufttechnik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 55.919.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131422/10.

(110152156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Feidt Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 94.275.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2011131434/10.

(110151751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Farell Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 137.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
FARELL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011131433/11.

(110152139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Femo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.407.

---

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131435/12.

(110151870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Infinite Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 157.450.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131473/9.

(110152051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**FGP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.641.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FGP VI S.à.r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011131437/11.

(110151926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Imecolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle de la Zare - Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 50.188.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011*

Le 20 mai 2011, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la S.A. IMECOLUX.

L'assemblée a accepté de prolonger le mandat d'administrateur de M. Claude Maximilien PIRSON, né le 17 septembre 1983 à Liège (B), résidant Ailée de la Cense Rouge, 13 à B-4031 ANGLEUR, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés SA.

Signature

Référence de publication: 2011131478/15.

(110151890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131443/10.

(110151965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Global Viewcomp Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 488.025,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.947.

L'adresse de Stef Oostvogels, Gérant, a changé et est à présent au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131448/11.

(110151574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Gerveste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 64.869.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131457/12.

(110151841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**GJK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.561.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131458/11.

(110151998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.055.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011131463/11.

(110151676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---



**HI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.282.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2011131468/11.

(110151670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Lux Car Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 70.104.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2011 que:

- SER. COM S.à.r.l., ayant son siège au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 22/09/2011.

Référence de publication: 2011131525/14.

(110151706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Hiva Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 45.452.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2011*

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011131883/17.

(110152009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Jatsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.  
R.C.S. Luxembourg B 58.194.

Il résulte d'une lettre datée le 21 septembre 2011 que Monsieur Jean-Luc Wolter, demeurant à 113, rue Ernest Beres, L-1232 Howald a donné sa démission du poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2011131499/13.

(110151542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**High Noon Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011131469/11.

(110152141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Nacarat Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 28, rue Mathias Weistroffer.  
R.C.S. Luxembourg B 137.363.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour la Société  
Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2011131564/14.

(110151460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Signo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.673.

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

- La société anonyme de droit italien dénommée SIGNO GROUP HOLDING S.r.l., une société italienne, ayant son siège social au Cumiana (TO), Strada Torino, 37 - Torino Italie,

ici représentée par M. Judicael MOUNGUENGUY, employé privé, demeurant professionnellement au 24-26, Rives de Clausen à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2011, laquelle procuration reste annexée au présent acte, après avoir été signée «NE VARIETUR» par le comparant et le notaire soussigné,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIGNO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 129673, constituée par acte notarié le 21 juin 2007, publié au Mémorial C N° 1800, daté du 24 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2007, en voie de publication au Mémorial C N°122, daté du 16 janvier 2008.

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en SIGNO INTERNATIONAL S.à r.l.

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge.

3. Nomination d'un ou plusieurs gérants.

4. Réduction du capital social d'un montant de EUR 200.000,-(deux cent mille Euros), pour le porter de EUR 300.000,- (trois mille Euros) à EUR 100.000,- (cent mille Euros), par annulation de 20.000 (vingt mille) parts social et incorporation

du montant correspondant à la réduction à un compte de réserves libres duquel il ne peut être disposé, qu'en observant les prescriptions légales de la Loi sur les Sociétés, et adaptation de l'article 5 des statuts de la société.

5. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne, sans dissolution, mais en continuant comme entité légale en Italie la société luxembourgeoise le tout, en conformité aux dispositions légales.

6. Modification de la dénomination de «SIGNO INTERNATIONAL S.à.r.l.» en «SIGNO INTERNATIONAL s.r.l.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne et leur donner la teneur en langue italienne.

7. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

8. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

9. Divers.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en SIGNO INTERNATIONAL S.à.r.l.,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société SIGNO INTERNATIONAL S.à.r.l se lisent comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de SIGNO INTERNATIONAL S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée se terminant le 31 décembre 2050.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), représenté par 30.000,- (Trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Suite à la transformation en SARL qui précède, la totalité du capital social de la société est détenu comme suit:

- SIGNO GROUP HOLDING s.r.l. 30.000 parts.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission des administrateurs, du commissaire aux comptes en fonction jusqu'à ce jour 4 août 2011, à savoir:

##### *Conseil d'administration:*

Mme Valérie Wesquy, demeurant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

Mme Laurence Bardelli, demeurant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 LUXEMBOURG, administrateur;

M. Massimo Longoni, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 LUXEMBOURG, administrateur-délégué;

##### *Commissaire aux comptes:*

M. Marcel Stephany, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange LUXEMBOURG.

L'actionnaire unique décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide ensuite de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant unique de la société pour une période indéterminée, la personne suivante:

M. Massimo Longoni, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 LUXEMBOURG.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) à EUR 100.000,- (cent mille Euros),

L'actionnaire unique décide d'opérer cette réduction par l'annulation de 20.000,- (vingt mille) parts en date de ce jour et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des parts retirées, savoir la somme totale de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), à un compte de réserve libre. Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires et,

adaptation de l'article 5 des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 10.000,- (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Pouvoir est donné au conseil de gérance au gérant unique en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Cumiana (TO), Strada Torino, 37 -Torino Italie et,

de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 4 août 2011. Une copie de cette situation comptable est annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «SIGNO INTERNATIONAL S.à.r.l.» en «SIGNO INTERNATIONAL s.r.l.»,
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

#### STATUTO

**Art. 1. Denominazione.** La società è denominata "SIGNO INTERNATIONAL S.r.l." o brevemente "SI S.r.l.", con o senza interpunzione e senza vincoli di rappresentazione grafica.

**Art. 2. Sede.** La società ha sede nel Comune di Cumiana (TO).

**Art. 3. Oggetto.** La società ha per oggetto le seguenti attività:

- assunzione di partecipazioni in società, consorzi e/o associazioni tra soggetti, finalizzata alla detenzione, gestione e/o alla successiva alienazione delle partecipazioni medesime;
- consulenza ed assistenza tecnica nell'ambito di operazioni societarie quali trasferimenti di aziende, fusioni, scissioni e conferimenti;
- consulenza all'impresa in campo aziendale, organizzativo e di direzione d'impresa, mirata sia allo sviluppo che alla riorganizzazione d'impresa anche con riferimento alla valutazione delle opportunità di crescita e coordinamento organizzativo che siano offerte dall'evoluzione tecnologica ed in particolare, in via esemplificativa e non esaustiva, la valutazione e lo studio di strategie aziendali e di gruppo;
- elaborazione dati (EDP), assistenza contabile, amministrativa e finanziaria e di gestione delle risorse umane a favore delle società partecipate.

La società può inoltre compiere le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e finanziarie, queste ultime non nei confronti del pubblico, necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, ivi compreso, in via residuale e strettamente strumentale, il rilascio di garanzie.

Tutte le attività devono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio.

**Art. 4. Durata.** La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2050.

**Art. 5. Capitale.** Il capitale sociale è di euro 100.000 (centomila) e può essere aumentato mediante conferimento di tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.

L'aumento di capitale, salvo per il caso di cui all'articolo 2482 ter del codice civile, può essere attuato anche mediante offerta a terzi; in tal caso spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 del codice civile.

Le partecipazioni dei soci possono essere determinate anche in misura non proporzionale al conferimento.

Per il fabbisogno della società i soci potranno effettuare presso la stessa versamenti in conto capitale anche non proporzionali alle quote di partecipazione così come erogare finanziamenti con obbligo di restituzione nel rispetto delle leggi e dei regolamenti vigenti in materia bancaria e creditizia. Su tali versamenti e finanziamenti, salvo diversa disposizione dell'organo amministrativo, è esclusa la decorrenza di ogni e qualsiasi interesse.

**Art. 6. Trasferimento partecipazioni e diritti.** Le partecipazioni sono liberamente trasferibili solo fra soci.

Nel caso in cui un socio (più oltre indicato come "parte cedente") intenda cedere ad altri soggetti (più oltre indicati come "terzo acquirente") per atto tra vivi a titolo oneroso, in tutto o in parte, la propria partecipazione (più oltre indicata come "la partecipazione"), dovrà, salvo diverso unanime accordo scritto dell'intera compagine sociale, offrirla in prelazione agli altri soci (più oltre indicati come "altri soci") comunicando le generalità del terzo acquirente, l'entità della partecipazione, il prezzo richiesto o il valore qualora il corrispettivo non sia rappresentato da denaro e le modalità di pagamento.

Entro trenta giorni dal ricevimento di quanto sopra gli altri soci dovranno comunicare alla parte cedente se intendono esercitare la prelazione e su quale entità della partecipazione.

Trascorso tale termine di trenta giorni senza che sia stata esercitata la prelazione la parte cedente è libera di cedere la partecipazione al terzo acquirente entro i successivi quindici giorni.

Qualora la cessione non avvenga entro tale ultimo termine la parte cedente, se intende ancora cedere la partecipazione, dovrà espletare nuovamente le formalità previste dal presente articolo.

Qualora non ci sia accordo tra la parte cedente e gli altri soci sul prezzo o sul valore della partecipazione, lo stesso sarà determinato da un esperto nominato, su richiesta della parte più diligente, dal Presidente del Consiglio dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la società o, qualora questi non provveda, dal Presidente del Tribunale competente per sede della società.

Tale esperto dovrà, entro trenta giorni dalla nomina o entro il diverso termine fissato dalle parti, comunicare ai soci il valore determinato e a carico di quali parti competono le relative spese.

Nel caso in cui dall'esperto venga determinato un valore inferiore al prezzo o al valore comunicato dalla parte cedente, tale parte sarà libera di ritirare la proposta di cessione.

Entro trenta giorni dal ricevimento di quanto sopra gli altri soci dovranno comunicare alla parte cedente se intendono esercitare la prelazione, al valore determinato dall'esperto, e su quale entità della partecipazione.

Trascorso tale termine di trenta giorni senza che sia stata esercitata la prelazione la parte cedente è libera di cedere la partecipazione al terzo acquirente entro i successivi quindici giorni.

Qualora la cessione non avvenga entro tale ultimo termine la parte cedente, se intende ancora cedere la partecipazione, dovrà espletare nuovamente le formalità previste dal presente articolo.

Nel caso in cui gli altri soci intendessero esercitare la prelazione ciò dovrà avvenire per la totalità della partecipazione offerta.

Nel caso in cui le richieste superassero l'entità della partecipazione, la stessa sarà ripartita in proporzione alle partecipazioni detenute dagli altri soci.

Qualora gli altri soci esercitino la prelazione il termine di pagamento non potrà essere inferiore a centoventi giorni dalla accettazione.

Le partecipazioni pervenute per donazione o successione legittima o testamentaria a soggetti diversi da quelli indicati al primo comma del presente articolo dovranno essere offerte in opzione ai soci nei modi e con gli effetti di cui ai precedenti commi, fermo restando che, qualora la valutazione sia effettuata dall'esperto, la cessione dovrà avvenire al valore determinato dallo stesso.

Il trasferimento della partecipazione a società fiduciaria di cui sia fiduciante lo stesso socio cedente è consentito, senza che operi la prelazione, a condizione che la società fiduciaria, ogni qualvolta eserciti un diritto ad essa relativo, dichiari che il fiduciante non è cambiato; tale dichiarazione dovrà essere rilasciata anche a semplice richiesta della società.

È inoltre consentito, senza che operi la prelazione, il ritrasferimento della partecipazione dalla società fiduciaria al fiduciante socio originario.

È altresì consentito, senza che operi la prelazione, il trasferimento della partecipazione a società controllate o controllanti il socio cedente, limitatamente all'ipotesi di cui all'articolo 2359, primo comma, numero 1 del codice civile, a condizione che queste ultime, al momento dell'acquisto, si impegnino a offrire in opzione la loro partecipazione agli altri soci, nei modi e con gli effetti di cui sopra, nel caso in cui venga a mancare, per qualsiasi motivo, il rapporto di controllo iniziale, fermo restando che, qualora la valutazione sia effettuata dall'esperto, la cessione dovrà avvenire al prezzo determinato dallo stesso.

Anche nel caso di trasferimento di diritti relativi alle partecipazioni dovrà essere espletata la procedura del presente articolo.

Le partecipazioni non potranno essere date in pegno senza il consenso di tutti i soci; il diritto di voto dovrà comunque essere mantenuto in capo al socio.

Tutte le comunicazioni di cui al presente articolo dovranno essere effettuate mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento trasmessa per conoscenza alla società.

**Art. 7. Decisioni dei soci.** Le decisioni dei soci debbono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

Sono riservati alla competenza dei soci:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina, salvo quanto previsto all'articolo 11 del presente statuto, e la revoca degli amministratori e la determinazione dei compensi spettanti agli stessi;

- 3) la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale e la determinazione della retribuzione annuale dei sindaci;
- 4) le modificazioni del presente statuto;
- 5) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nell'articolo 3 del presente statuto o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- 6) il conferimento e la revoca dell'incarico del controllo contabile.

I soci inoltre decidono sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione e su quant'altro ad essi riservato dalla legge.

**Art. 8. Convocazione assemblea.** L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo, anche fuori della sede sociale purché in Italia, mediante avviso scritto con prova di ricevimento recapitato almeno otto giorni prima dell'adunanza ai soci iscritti nel libro dei soci al rispettivo domicilio ovvero, se da loro a tal fine comunicati, al numero di utenza telefax o all'indirizzo di posta elettronica.

Nel predetto avviso può essere prevista una eventuale seconda convocazione.

In ogni caso la deliberazione s'intende adottata quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori ed i sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

L'assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; tale termine, nei casi consentiti dalla legge, può essere elevato a centottanta giorni.

L'assemblea può essere tenuta con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, collegati con mezzi di telecomunicazione nel rispetto del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In tale evenienza:

- sono indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi dell'ultimo comma dell'articolo 2479 bis del codice civile) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti possono trovarsi, e la riunione si considera tenuta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante;
- il presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, deve poter verificare la regolarità della costituzione, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni;
- il soggetto verbalizzante deve poter percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- gli intervenuti devono poter partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

**Art. 9. Costituzione, assemblea e validità delle deliberazioni.** L'assemblea è regolarmente costituita e delibera con la presenza ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno il 75% (settantacinque per cento) del capitale sociale, ferme restando le particolari superiori maggioranze nei casi espressamente previsti dalla legge.

**Art. 10. Presidenza dell'assemblea.** L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti i quali inoltre designano il segretario della stessa.

Nell'ipotesi di assemblea tenuta con mezzi di telecomunicazione, la presidenza è assunta dalla persona designata dagli intervenuti.

Il presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

Nei casi di legge, o quando ciò è ritenuto opportuno dal presidente dell'assemblea, il verbale è redatto da un notaio designato dallo stesso presidente.

**Art. 11. Organo amministrativo.** La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di tre ad un massimo di sette membri.

Gli amministratori possono anche non essere soci e durano in carica per il periodo stabilito dall'assemblea all'atto della nomina.

Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal collegio sindacale, se nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dall'assemblea. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea.

Qualora, per dimissioni od altre cause, cessi la maggioranza degli amministratori di nomina assembleare, l'intero consiglio si intenderà cessato e l'assemblea per la nomina del nuovo organo amministrativo dovrà essere convocata d'urgenza dagli amministratori rimasti in carica.

Gli amministratori non possono assumere la qualità di soci illimitatamente responsabili in società concorrenti, né esercitare un'attività concorrente per conto proprio o di terzi, né essere amministratori o direttori generali in società concorrenti, salvo autorizzazione dell'assemblea.

**Art. 12. Poteri dell'organo amministrativo.** All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione spettano tutti i più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e di disposizione che non siano riservati inderogabilmente dalla legge o dall'articolo 7 del presente statuto alla competenza dei soci.

Il consiglio può, nei limiti di legge, delegare ad un comitato esecutivo o ad uno o più dei suoi membri proprie attribuzioni.

L'organo amministrativo è inoltre competente ad assumere le deliberazioni concernenti la fusione e la scissione, nei casi previsti dalla legge.

**Art. 13. Cariche.** Il consiglio di amministrazione, allorché non vi abbia provveduto l'assemblea, nomina il presidente; può altresì nominare un vice presidente e uno o più amministratori delegati nonché attribuire altre particolari cariche.

Il consiglio può inoltre nominare, anche a tempo indeterminato, un presidente onorario, non amministratore, al quale competono esclusivamente funzioni consultive, senza diritto di voto e senza poteri di rappresentanza, e un segretario scegliendolo anche al di fuori dei suoi componenti.

**Art. 14. Firma e rappresentanza della società.** La firma e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'amministratore unico il quale può così compiere tutti gli atti che rientrano nell'oggetto sociale, salvo le limitazioni di legge e quelle riportate nell'articolo 7 del presente statuto, con facoltà di nominare e revocare procuratori, determinandone i poteri.

Nel caso in cui la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione la firma e la rappresentanza della società spettano al presidente e, ove nominati, al vice presidente e agli amministratori delegati nell'ambito e per l'esercizio dei poteri loro conferiti ed inoltre, in via tra loro disgiunta, in giudizio nonché per l'esecuzione delle deliberazioni del consiglio e del comitato esecutivo, se nominato.

**Art. 15. Riunioni del consiglio di amministrazione.** Il consiglio di amministrazione deve essere convocato, in Italia, mediante lettera raccomandata, telegramma, telefax o posta elettronica da inviarsi a cura del presidente o del vice presidente o di un amministratore delegato cinque giorni prima della riunione, salvo i casi di urgenza per i quali sarà sufficiente il preavviso di un giorno.

Le adunanze sono presiedute dal presidente o dal vice presidente o da un amministratore delegato o, in mancanza, dall'amministratore presente più anziano di età.

Nell'ipotesi di adunanze tenute mediante mezzi di telecomunicazione, la presidenza è assunta dall'amministratore eletto dagli intervenuti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti; in caso di parità prevale il voto di chi presiede la seduta.

È ammessa la possibilità che le adunanze del consiglio di amministrazione si tengano mediante mezzi di telecomunicazione.

In tale evenienza la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente della stessa e dove deve pure trovarsi il segretario; inoltre tutti i partecipanti devono poter essere identificati e deve essere loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti.

**Art. 16. Riunioni del comitato esecutivo.** Alle riunioni del comitato esecutivo si applicano le disposizioni previste per le riunioni del consiglio di amministrazione.

**Art. 17. Compensi e rimborsi spese.** L'assemblea stabilisce i compensi - anche sotto forma di partecipazione agli utili - a favore degli amministratori, eventualmente anche deliberando una indennità di fine mandato.

Il consiglio stabilisce la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

L'assemblea può determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

Tutti gli amministratori hanno diritto al rimborso delle spese sostenute per lo svolgimento del mandato.

**Art. 18. Direttori generali.** L'organo amministrativo può nominare uno o più direttori generali.

**Art. 19. Collegio sindacale.** Il collegio sindacale, che può essere nominato anche se non obbligatorio per legge, è composto di tre sindaci effettivi; devono inoltre essere nominati due sindaci supplenti.

In caso di nomina, obbligatoria o facoltativa, si applicano le disposizioni in tema di società per azioni anche per quanto riguarda le competenze e i poteri.

È ammessa la possibilità che le adunanze del collegio sindacale si tengano con mezzi di telecomunicazione.

In tale evenienza la riunione si considera tenuta nel luogo di convocazione, ove deve essere presente almeno un sindaco; inoltre tutti i partecipanti devono poter essere identificati e deve essere loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti.



**Art. 20. Controllo contabile.** Salvo diversa disposizione di legge, il controllo contabile, se previsto dalla legge, è esercitato dal collegio sindacale che deve essere costituito da revisori contabili iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia.

L'incarico di controllo contabile può tuttavia essere conferito dall'assemblea, sentito il collegio sindacale, ad un revisore contabile a una società di revisione iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia ed ha la durata di tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico; l'assemblea inoltre determina il relativo corrispettivo.

**Art. 21. Esercizio sociale.** L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

**Art. 22. Ripartizione degli utili.** Gli utili netti di esercizio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, si ripartiscono tra i soci in proporzione alle partecipazioni, salvo diversa destinazione deliberata dall'assemblea.

**Art. 23. Recesso.** Il socio può recedere dalla società nei soli casi stabiliti dalla legge.

Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che lo legittima ovvero, se il fatto che lo legittima è diverso da una deliberazione, entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

I criteri di determinazione del valore delle partecipazioni e il procedimento di liquidazione sono regolati dalla legge.

**Art. 24. Domicilio dei soci.** Per domicilio di ogni socio nei rapporti con la società si intende quello risultante dal libro soci.

**Art. 25. Clausola compromissoria.** Tutte le controversie insorgenti tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, quelle aventi ad oggetto la validità di delibere assembleari e quelle promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti, saranno devolute ad un arbitro unico nominato dal Presidente del Consiglio dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la società entro trenta giorni dal deposito dell'istanza della nomina da parte dell'interessato più diligente.

In difetto di nomina entro tale termine, l'arbitro sarà nominato dal Presidente del Tribunale competente per sede della società su istanza della parte interessata più diligente.

L'arbitro dovrà decidere in via rituale secondo diritto.

Non possono essere oggetto della presente clausola compromissoria le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero.

In caso di modifica ovvero di soppressione della presente clausola compromissoria i soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso.

**Art. 26. Disposizioni generali.** Per quanto non previsto dal presente statuto, si fa riferimento alle norme di legge.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique décide, suite à la résolution qui précède, de révoquer le mandat de l'actuel gérant, et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un nouveau gérant unique pour une durée indéterminée, savoir:

- Stefano Signoretto, né à Torino (I), le 6 février 1959, demeurant à Via Ferrero, 12 - 10040 Cumiana (TO) - Italie, codice fiscale SGNSFN59B06L219B.

#### *Huitième résolution*

L'actionnaire unique décide de conférer au gérant unique ci-avant nommé, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

L'actionnaire unique décide de conférer à Monsieur Massimo Longoni, conseil économique et administrateur des sociétés, préqualifié, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

#### *Neuvième résolution*

L'actionnaire unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Torino (Italie).

#### *Déclaration pro fisco*

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 3.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 9 août 2011, RED/2011/1698. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130056/421.

(110149857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Immo Re S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMO RE S.A.

Référence de publication: 2011131479/11.

(110152151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**I.B.C.C., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131471/10.

(110151971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Immobauwerke A.G., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.438.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/11/1993  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBAUWERKE A.G., en liquidation*

Référence de publication: 2011131480/11.

(110151597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011131481/10.

(110151907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur a été acceptée.

2. Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011131482/15.

(110151990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**AES Structured Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.392.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "AES Structured Finance (Lux) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans or other receivables, and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may invest by entering into and performing derivatives transactions (including but not limited to total return swaps, credit default swaps, any other swaps, futures, forwards, derivatives, options etc.) and similar transactions.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Such meetings will be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

Thereupon,

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Wendy Friedman Dulman, born on November 16, 1968 in Cleveland, Ohio, United States of America, having her professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
- Joseph D. Glatt, born on June 21, 1973 in New Jersey, United States of America, having his professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

**Art. 2.** Le nom de la société est "AES Structured Finance (Lux) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts ou autres créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Sans limite de ce qui précède, la Société peut investir en entrant, et en réalisant des transactions dérivées (en ce compris des contrats d'échanges sur rendement total, des contrats d'échanges sur risque de crédits, tout autre contrat d'échange, futures, forwards, des options, etc.) et autres transactions similaires.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 7. Parts sociales.**

7.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 9. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe

B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Ces réunions seront initiées depuis Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Sur ces faits,

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Wendy Friedman Dulman, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
- Joseph D. Glatt, né le 21 juin 1973 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40119. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128667/533.

(110148510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**Ipsos Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131491/10.

(110151789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Somerset Capital Partners Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.423.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of September

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Somerset Capital Partners Advisory B.V., a limited liability company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schijfstraat 26 P.O. Box 374 5060 AJ Oisterwijk, The Netherlands, here represented by Julia v. der Osten, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 August 2011 in Oisterwijk, The Netherlands.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Somerset Capital Partners Management S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) and chapter 16 of the law dated December 17, 2010 relating to undertakings for collective investments (the 2010 Law), as well as by these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to article 20 of these Articles, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 125 of the 2010 Law, of Somerset Capital Partners Umbrella Fund FCP-SIF (the Fund), a Luxembourg fonds commun de placement organised as a fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

**Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 125,000 (one hundred and twenty five thousand euro) consisting of 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares in registered form, with a par value of EUR 1 (one euro) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles. However, in no case the subscribed share capital may be reduced to an amount lower than one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000).

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its shares within the limits set forth by the 1915 Law.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing at least 66% (sixty-six per cent) of the total issued share capital of the Company.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

- (i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and
- (ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of managers (gérants) composed of at least two members, who need not be shareholders of the Company.

10.2. The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.

10.3. A manager may be removed with or without cause (ad nutum) and/or replaced at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.4. Managers shall be reeligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

#### **Art. 11. Meetings of the board of managers of the Company.**

11.1. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

11.5. Any member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing another manager as his proxy.

11.6. Any manager may participate in a meeting of the board of managers of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of managers of the Company can deliberate and/or act validly only if a majority of its members is present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of board of managers, if any, shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers of the Company may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every manager (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of managers of the Company.** All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers of the Company is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any three manager(s) of the Company, or by the single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

**Art. 17. External auditor.** The annual accounting documents of the Company shall be audited by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with articles 104 and 126 of the 2010 Law. The external auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the Company which will determine the number, the remuneration and the term of office of the external auditor(s).

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.**

19.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

19.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

19.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the board of managers draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 20. Liquidation.**

20.1. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Any manager of the Company may be appointed as liquidator. The general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the 1915 Law.

20.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.



**Art. 21. Financial information.**

21.1. The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30<sup>th</sup> May following the end of each financial year.

21.2. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

21.3. The Company will use euro (EUR) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

**Art. 22. Access to books and Files of the Company.** Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

**Art. 23. Applicable laws.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2010 Law and the SIF Law.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2012.

*Subscription and Payment*

Somerset Capital Partners Advisory B.V., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one hundred and twenty five thousand (125,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) to be allocated to the share capital of the Company.

As a result, the amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.

*Resolutions of the general meeting of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the board of managers of the Company for an indefinite period:
  - Joes Daemen, Manager, born in Heerlen, The Netherlands on 24 October 1967, and residing at 21 Oranjelaan, 5062 KA Oisterwijk, The Netherlands;
  - Joep Jongen, Manager, born in Heerlen, The Netherlands on 18 November 1968, and residing at 31 Doelenstraat, 5081 CJ Hilvarenbeek, The Netherlands;
  - Guido van Berkel, Manager, born in Amersfoort, the Netherlands on 28 January 1951, and residing at 19A rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Luxembourg; and
  - Garry Pieters, Manager, born in The Hague, The Netherlands on 29 March 1958. His professional address is 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Somerset Capital Partners Advisory B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon la législation Néerlandaise (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social officiel a Schijfstraat 26 P.O. Box 374, 5060 AJ Oisterwijk, Pays-Bas; ici représenté par Julia v. der Osten, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Oisterwijk le 23 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée, sous la dénomination Somerset Capital Partners Management S.à r.l. (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi que le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif tel que modifiée (la Loi de 2010) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'article 20 des présents Statuts, la Société peut être dissoute, à n'importe quel moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 125 de la Loi de 2010, de Somerset Capital Partners Umbrella Fund FCP-SIF (le Fonds), un fonds commun de placement organisé comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut également effectuer toutes activités jugées utiles à la réalisation de son objet social, dans les limites du chapitre 16 de la Loi de 2010.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 125,000 (cent vingt-cinq mille euros) représentés par 125,000 (cent vingt cinq mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le capital social ne pourra en aucun cas être réduit à un montant inférieur à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros).

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives.

6.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le capital social représenté par le nombre de parts sociales existantes, augmenté du montant de la prime d'émission, s'il y a une.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre des associés.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

#### **Art. 7. Transmission des parts sociales.**

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **Art. 8. Assemblée des associés de la Société.**

8.1. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire, approuver ou ratifier tous les actes relatifs à l'objet de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société est tenue à Luxembourg au siège de la Société dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

8.3. D'autres réunions des associés de la Société se tiendront à l'endroit et la date devant être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

8.4. Lorsque qu'il n'y a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés dans la Société, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

8.5. Si la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées par écrit.

#### **Art. 9. Préavis, Quorum, Pouvoirs et Convocations.**

9.1. Les délais de préavis et quorum prévues par la Loi de 1915 seront applicables à la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions collectives des associés de la Société, dûment convoqués, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 66% (soixante-six pourcent) du capital social.

9.4. Les associés ne peuvent décider des opérations suivantes sans le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du total du capital émis de la Société:

(i) abroger ou modifier (y compris tout amendement, modification ou abrogation effectuée par fusion, consolidation ou regroupement d'entreprises similaires) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et / ou liquider la Société.

9.5. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses associés augmentés qu'avec le consentement unanime des associés.

9.6. Chaque associé pourra désigner toute personne ou entité, en vertu d'une procuration écrite donnée soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, comme mandataire pour le représenter aux assemblées générales des associés de la Société.

9.7. Tout associé peut participer à une réunion des associés de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de communication par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler les uns aux autres et proprement délibérer. Participer à une réunion par de tels moyens constituera une présence en personne à cette assemblée.

9.8. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans préavis.

#### **Art. 10. Conseil de gérance.**

10.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins deux gérants qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

10.2. Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat.

10.3. Les gérants sont révocables avec ou sans raison (ad nutum) et/ou remplacé à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

10.4. Les gérants seront rééligibles. Dans le cas de vacance d'un poste de gérant, l'assemblée générale des associés de la Société sera convoquée dans les plus brefs délais afin de nommer un nouveau gérant.

#### **Art. 11. Réunions du conseil de gérance.**

11.1. Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président parmi ses membres et désigner un secrétaire (qui ne doit pas nécessairement être un gérant) qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société ainsi que des procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société.

11.2. Le conseil de gérance de la Société se réunira sur convocation de son président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe sera Luxembourg.

11.3. Les convocations écrites de toute réunion du conseil de gérance seront données à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de celle-ci seront précisées dans la notification de la réunion.

11.4. De telles convocations ne sont pas nécessaires si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de l'ouverture de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé aux convocations écrites par accord écrit, donné en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique, de chaque membre du conseil de gérance de la Société. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour les réunions qui seront tenues aux dates et lieux prescrits dans un programme précédemment adopté par une résolution du conseil de gérance de la Société.

11.5. Tout gérant pourra être représenté à toute réunion du conseil de gérance de la Société en désignant un autre gérant en tant que mandataire.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant que toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.7. Le conseil de gérance de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises par un vote à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Dans l'hypothèse où à chaque réunion, le nombre de voix pour et contre une résolution sont égales, le président du conseil de gérance, si il y en a un, aura une voix prépondérante.

11.8. Nonobstant ce qui précède, une résolution circulaire du conseil de gérance de la Société peut également être adoptée par écrit. Ces résolutions consisteront en un ou plusieurs documents contenant les décisions et signés par chacun des gérants. La date de la résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbaux de réunion du conseil de gérance de la Société.**

12.1. Les décisions du conseil de gérance de la Société seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président du conseil de gérance de la Société qui aura présidé cette réunion ou par deux gérants quelconques de la Société.

12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être présentés lors de poursuites judiciaires ou autre peuvent être signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout gérant de la Société.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance de la Société.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés de la Société par la Loi de 1915 ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance de la Société est autorisé à nommer une personne, gérant ou non, ainsi qu'une entité, sans l'accord préalable de l'assemblée générale des associés de la Société, aux fins d'exécution de fonctions spécifiques à tout niveau de la Société.

#### **Art. 15. Représentation de la Société.**

15.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de trois gérants, ou par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été donné par le conseil de gérance, mais uniquement dans la limite de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêt.**

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé en raison du fait qu'un ou plusieurs gérant ou préposé de la Société est intéressé par, ou est gérant, associé, préposé ou employé d'une telle autre société.

16.2. Tout gérant ou préposé de la Société qui agit en tant que gérant, préposé ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou de toute autre manière entre en affaire ne sera pas, pour la seule raison d'un tel lien avec cette autre société ou firme, empêché de considérer et voter ou agir dans le cadre de ces contrats ou autres relations d'affaires.

16.3. Au cas où un des gérants de la Société aurait un intérêt personnel et opposé dans une transaction quelconque de la Société, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance de la Société un tel intérêt personnel et opposé et ne doit pas considérer ou voter pour une telle transaction, et cette transaction ainsi que l'intérêt de ce gérant, devront être signalés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société afin que celle-ci ratifie cette transaction.

**Art. 17. Auditeur.** Les documents relatifs aux comptes annuels de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, conformément aux articles 104 et 126 de la Loi de 2010. L'auditeur externe est nommé par le conseil de gérance de la Société qui déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat du vérificateur externe.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

### **Art. 19. Affectation des bénéfices.**

19.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

19.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (ce qui comprend les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le conseil de gérance doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

### **Art. 20. Liquidation.**

20.1. La liquidation de la Société sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales), nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de cette liquidation. Tout gérant de la Société peut être désigné liquidateur. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. A moins qu'il n'en ait été décidé autrement par les associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. La dissolution et la liquidation de la Société seront faites en conformité avec la Loi de 1915.

20.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **Art. 21. Informations financières.**

21.1. La Société doit fournir à chaque associé une copie des comptes annuels au titre de chaque exercice avant le 30 mai suivant la fin de l'exercice.

21.2. La Société doit fournir à chaque associé toutes les informations en rapport avec celle-ci qui peuvent raisonnablement être exigées par un associé pour remplir ses obligations fiscales et juridiques de présenter des rapports pour le groupe de sociétés dont l'associé est partie. Ces informations incluent mais ne se limitent pas à toutes les déclarations de revenus, relevés bancaires, des livres et autres documents de la Société.

21.3. La Société utilisera l'euro (EUR) comme devise fonctionnelle, et établit ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.

**Art. 22. Accès aux livres et Aux fichiers de la société.** Chaque associé et ses auditeurs et / ou toute personne nommée par l'associé pour qui la Société n'a pas d'objection raisonnable peut, pendant les heures de bureau, avoir accès aux bureaux, aux bâtiments et aux sites de la Société et ont le droit d'inspecter et d'auditer à ses frais tous les livres et registres et de vérifier tous les biens appartenant à la Société.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition spécifique des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi SIF.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Somerset Capital Partners Advisory B.V., dénommé et représenté comme mentionné ci-dessus, déclare avoir souscrit à 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et de les avoir entièrement libéré par versement en numéraire d'un montant de EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros) à allouer au capital social de la Société.

En conséquence, le montant d'EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, frais et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2000.

*Décisions de l'assemblée générale des associés*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Joes Daemen, manager, né à Heerlen, Pays-Bas le 24 octobre 1967. Son adresse professionnelle est 21 Oranjelaan, 5062 KA Oisterwijk, Pays-Bas;

- Joep Jongen, manager, né à Heerlen, Pays-Bas le 18 novembre 1968. Son adresse professionnelle est 31 Doelenstraat, 5081 CJ Hilvarenbeek, Pays-Bas;

- Guido van Berkel, manager, né à Amersfoort, Pays-Bas le 28 janvier 1951. Son adresse professionnelle est 19A rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Luxembourg; and

- Garry Pieters, manager, né à La Hague, Pays-Bas le 29 March 1958. Son adresse professionnelle est 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Ainsi, le présent acte est fait à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. v. der Osten et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40582. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130058/501.

(110149567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Impexsolar Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.256.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131483/9.

(110152028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Impexsolar Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.256.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131484/9.

(110152040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Invest Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
INVEST RE S.A.

Référence de publication: 2011131489/11.

(110152154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Jarmor Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.667.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011131497/10.

(110151909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Ipsos Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.038.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'Associée unique en date du 16 mai 2011 que:

- A été réélue au poste de commissaire:

\* Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse – 2, Avenue Charles de Gaulle.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011131490/15.

(110151788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.040.450,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 127.040, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2007, under number 1161 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 5 August 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 October 2010, under number 2086. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Ms. Marie Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Creation of the Class G shares in the share capital of the Company, having a par value of USD 50 each.
2. Conversion of three hundred and ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, fifteen thousand one hundred and sixty-seven (15,167) Class D Shares and ninety-seven thousand two hundred and ninety-six (97,296) Class F Shares in the share capital of the Company, having a par value of fifty US dollars (USD 50) each, into

one hundred and sixteen thousand eight hundred and eighty-eight (116,888) Class G Shares in the share capital of the Company having a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 and of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at nine million forty thousand four hundred and fifty US dollars (USD 9,040,450), divided into nine thousand (9,000) Class C Shares, fifty-four thousand nine hundred and twenty-one (54,921) Class E shares and one hundred and sixteen thousand eight hundred and eighty-eight (116,888) Class G Shares each with a par value of fifty US dollars (USD 50).”

“ **Art. 6.2.** Each Class of Shares (save for Class G Shares, which shall finance the Company’s overhead expenses not related to a Specific Investment) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a “Specific Investment”). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class C relates to the Rasa Investment and Class E relates to the Colony Sardegna Investment.”

4. Deletion of the following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

“Axon Resources” means Axon Resources (Offshore) S.à.r.l.

“Axon Resources Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Axon Resources (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

“Class A Shares” means the class of shares related to the Axon Resources Investment.

“Class B Shares” means the class of shares related to the Rodina Investment.

“Class D Shares” means the class of shares related to the Tokyo Star Investment.

“Class F Shares: means the class of shares related to the Portugal Telecom Investment.”

“Portugal Telecom: means Portugal Telecom SGPS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9<sup>th</sup> floor, 1069-300 Lisbon, Portugal.”

“Portugal Telecom Investment: means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Portugal Telecom.”

“Rodina” means Rodina (Luxembourg) II S.à r.l.

“Rodina Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Rodina (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

“Tokyo Star” means Tokyo Star Bank, Limited.

“Tokyo Star Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Tokyo Star.

5. Decision to add the following definition in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

“Class G Shares” means the class of shares which shall finance the Company’s overhead expenses not related to a Specific Investment.

6. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to create the Class G shares in the share capital of the Company, having a par value of USD 50 each.



*Second resolution*

The general meeting resolves to convert the existing three hundred and ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, fifteen thousand one hundred and sixty-seven (15,167) Class D Shares and ninety-seven thousand two hundred and ninety-six (97,296) Class F Shares in the share capital of the Company, having a par value of fifty US dollars (USD 50) each, into one hundred and sixteen thousand eight hundred and eighty-eight (116,888) Class G Shares in the share capital of the Company having a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

TPG-Axon Partners, L.P. is the holder of one hundred and thirty-six (136) Class A Shares, one thousand three hundred and thirty-two (1,332) Class B Shares, five thousand and five (5,005) Class D Shares and thirty-seven thousand one hundred and fifteen (37,115) Class F Shares whereas TPG-Axon Internation, L.P. is the holder of two hundred and fifty-four (254) Class A Shares, two thousand seven hundred and three (2,703) Class B Shares, ten thousand one hundred and sixty-two (10,162) Class D Shares and sixty thousand one hundred and eighty-one (60,181) Class F Shares of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 and article 6.2 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at nine million forty thousand four hundred and fifty US dollars (USD 9,040,450), divided into nine thousand (9,000) Class C Shares, fifty-four thousand nine hundred and twenty-one (54,921) Class E shares and one hundred and sixteen thousand eight hundred and eighty-eight (116,888) Class G Shares each with a par value of fifty US dollars (USD 50).”

“ **Art. 6.2.** Each Class of Shares (save for Class G Shares, which shall finance the Company’s overhead expenses not related to a Specific Investment) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a “Specific Investment”). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class C relates to the Rasa Investment and Class E relates to the Colony Sardegna Investment.”

*Fourth resolution*

The general meeting further resolves to delete the following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

“Axon Resources” means Axon Resources (Offshore) S.à.r.l.

“Axon Resources Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Axon Resources (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

“Class A Shares” means the class of shares related to the Axon Resources Investment.

“Class B Shares” means the class of shares related to the Rodina Investment.

“Class D Shares” means the class of shares related to the Tokyo Star Investment.

“Class F Shares: means the class of shares related to the Portugal Telecom Investment.”

“Portugal Telecom: means Portugal Telecom SGPS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9<sup>th</sup> floor, 1069-300 Lisbon, Portugal.”

“Portugal Telecom Investment: means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Portugal Telecom.”

“Rodina” means Rodina (Luxembourg) II S.à r.l.

“Rodina Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Rodina (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

“Tokyo Star” means Tokyo Star Bank, Limited.

“Tokyo Star Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Tokyo Star.

*Fourth resolution*

The general meeting further resolves to add the following definition in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

“Class G Shares” means the class of shares which shall finance the Company’s overhead expenses not related to a Specific Investment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5C, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.040, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2007 sous le numéro 1161 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés sous le numéro 2086 du 05 octobre 2010. Les statuts de la Société n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Melle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et comme sructateur Melle Marie Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour*

1. Création de Parts Sociales de Classe G dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US, chacune.

2. Conversion des trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D et quatre-vingt-dix-sept-mille deux cent quatre-vingt-seize (97,296) Parts Sociales de Classe F dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, en cent seize mille huit cent quatre-vingt-huit (116.888) Parts Sociales de Classe G dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 et de l'article

6.2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de neuf million quarante mille quatre cent cinquante dollars US (USD 9,040,450), divisé en neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, cinquante-quatre mille neuf cent vingt-et-une (54.921) Parts Sociales de Classe E et cent seize mille huit cent quatre-vingt-huit (116.888) Parts Sociales de Classe G, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

« **Art. 6.2.** L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (exceptées les Parts Sociale de Classe G, qui serviront à financer les frais généraux de la Société qui ne sont pas relatifs à un Investissement Spécifique) aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x) droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa et la Classe E se rapporte à l'Investissement Colony Sardegna.»

4. Suppression des définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Axon Resources» signifie Axon Resources (Offshore) S.à r.l.

«Investissement Axon Resources» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Axon Resources (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

«Parts Sociales de Classe A» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Axon Resources.

«Parts Sociales de Classe B» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Rodina.

«Parts Sociales de Classe D» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Tokyo Star.

«Parts Sociales de Classe F» signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Portugal Telecom.

«Portugal Telecom» signifie Portugal Telecom SGPS S.A., ayant son siège social situé à Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9<sup>èmes</sup> étages, 1069-300 Lisbonne, Portugal.

«Investissement Portugal Telecom» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Portugal Telecom.

«Rodina» signifie Rodina (Luxembourg) II S.à r.l.

«Rodina Investissement» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Rodina (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

«Tokyo Star» signifie Tokyo Star Bank, Limited.

«Tokyo Star Investissement» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Tokyo Star (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

5. Decision d'ajouter la définition suivante dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Parts Sociales de Classe G» signifie les parts sociales qui serviront à financer les frais généraux de la Société qui ne sont pas relatifs à un investissement.

6. Divers

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale décide de créer les Parts Sociales de Classe G dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US, chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D et quatre-vingt-dix-sept-mille deux cent quatre-vingt-seize (97,296) Parts Sociales de Classe F dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, en cent seize mille huit cent quatre-vingt-huit (116.888) Parts Sociales de Classe G dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

TPG-Axon Partners, L.P. est le détenteur de cent trente-six (136) Parts Sociales de Classe A, mille trois cent trente-deux (1.332) Parts Sociales de Classe B, cinq mille cinq (5.005) Parts Sociales de Classe D et trente-sept mille cent quinze (37.115) Parts Sociales de Classe F, alors que TPG-Axon International, L.P. est le détenteur de deux cent cinquante-quatre (254) Parts Sociales de Classe A, deux mille sept cent trois (2,703) Parts Sociales de Classe B, dix mille cent soixante-deux (10.162) Parts Sociales de Classe D et soixante mille cent quatre-vingt-une (60,181) Parts Sociales de Classe F dans le capital social de la Société.

#### *Troisième Résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 et l'article 6.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de neuf million quarante mille quatre cent cinquante dollars US (USD 9,040,450), divisé en neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, cinquante-quatre mille neuf cent vingt-et-une (54.921) Parts Sociales de Classe E et cent seize mille huit cent quatre-vingt-huit (116.888) Parts Sociales de Classe G, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

« **Art. 6.2.** L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (exceptées les Parts Sociale de Classe G, qui serviront à financer les frais généraux de la Société qui ne sont pas relatifs à un Investissement Spécifique) aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscri-

ption)), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x) droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa et la Classe E se rapporte à l'Investissement Colony Sardegna.»

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Axon Resources» signifie Axon Resources (Offshore) S.à r.l.

«Investissement Axon Resources» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Axon Resources (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

«Parts Sociales de Classe A» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Axon Resources.

«Parts Sociales de Classe B» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Rodina.

«Parts Sociales de Classe D» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Tokyo Star.

«Parts Sociales de Classe F» signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Portugal Telecom.

«Portugal Telecom» signifie Portugal Telecom SGPS S.A., ayant son siège social situé à Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9<sup>èmes</sup> étages, 1069-300 Lisbonne, Portugal.

«Investissement Portugal Telecom» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Portugal Telecom.

«Rodina» signifie Rodina (Luxembourg) II S.à r.l.

«Rodina Investissement» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Rodina (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

«Tokyo Star» signifie Tokyo Star Bank, Limited.

«Tokyo Star Investissement» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Tokyo Star (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter la définition suivante dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Parts Sociales de Classe G» signifie les parts sociales qui serviront à financer les frais généraux de la Société qui ne sont pas relatifs à un investissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé); Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011130105/282.

(110149953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

#### **Iron and Steel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131492/9.

(110151819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011131493/11.

(110151459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Jarmor Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.667.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2011131498/15.

(110151992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Kinectrics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 23.976,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

Par résolutions signées en date du 15 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A avec effet immédiat

2. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131500/15.

(110151684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Kamina Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
KAMINA CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2011131501/11.

(110152160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Kanebo Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.118.

—  
L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante :

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131502/11.

(110152005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 498.186,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—  
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2010 de sa société mère, KC Cayman Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131505/13.

(110151531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Maricopa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.905.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011131538/11.

(110152158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 498.186,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—  
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 (sociétés hors UE.) de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2011 de sa société mère, KC Cayman Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131506/13.

(110151538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**King David, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.459.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Krieger Jean-Claude  
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011131507/12.

(110151625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Levelange Lotissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.320.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011131509/10.

(110151792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Mooncare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 74.881.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 12.05.2011 de la société MOONCARE S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg,

Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 12.05.2011.

MOONCARE S.A.

Référence de publication: 2011133492/19.

(110154324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Lydie Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.467.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131512/10.

(110151588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

Par résolutions signées en date du 21 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011131654/18.

(110151443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Laotse Asia Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 2, rue de Medingen.

R.C.S. Luxembourg B 61.522.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131513/10.

(110152167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Lark Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.604.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARK CORPORATION S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011131514/12.

(110151846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Liparus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.929.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARUS INVEST S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011131519/12.

(110151849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Sovir International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.267.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 septembre 2011*

Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010, qui se tiendra au cours de l'année 2011:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Rocco TRISCHITTA, administrateur démissionnaire en date du 22 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133624/15.

(110153728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---